

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 janvier 2013**  
~~~~~

MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE LA BOUTIQUE S.N.C.F DE CLERMONT L'HERAULT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 janvier 2013 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. François DAUDE suppléant de M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Claude DESTAND suppléant de M. Jean-François RUIZ, M. Gilles COUGOUREUX suppléant de M. Pascal DELIEUZE, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Christian LASSALVY à M. Jean-Marcel JOVER

Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Jacques DONNADIEU

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la Direction régionale S.N.C.F a fait connaître son projet de fermeture de la Boutique S.N.C.F implantée dans l'ancienne gare ferroviaire de Clermont l'Hérault, dans l'objectif de vendre les locaux en 2013 tout en poursuivant son activité jusqu'en 2014,

Vu la mise en place d'un collectif destiné à mener une action de sensibilisation et de mobilisation des populations locales en vue d'obtenir la garantie du maintien définitif de la boutique avec un agent S.N.C.F,

Vu que les premières campagnes de pétitions et autres actions engagées depuis quelques semaines, ont conduit le Conseil régional à émettre un avis défavorable sur le projet de cession des locaux,

Vu qu'il a en été de même pour le Conseil municipal de Clermont l'Hérault qui voté à l'unanimité le 25 octobre 2012 la motion contre la fermeture de cette boutique,

Considérant qu'afin d'élargir cette mobilisation, le collectif recherche le soutien des maires et conseillers municipaux proches de Clermont et sollicitent de l'assemblée délibérante une motion de soutien.

Considérant que cette boutique rend cependant de nombreux services à la population du Cœur d'Hérault et favorise le maintien et le développement d'un service public de proximité indispensable,

Considérant que sa fermeture engendrerait vraisemblablement de nombreux désagréments pour ses usagers,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de s'opposer à la fermeture de la boutique S.N.C.F de Clermont l'Hérault,
- de demander aux autorités compétentes, et notamment à Monsieur le Directeur régional de la S.N.C.F à Montpellier, la pérennisation de ce service, ainsi que le maintien de ce site de proximité permettant d'assurer des missions de service public et de répondre aux besoins des administrés du Cœur d'Hérault.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 757 le 01/02/2013
Publication le 01/02/2013
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 01/02/2013
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130128-lmc133982-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes


Louis VILLARET
